FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE REGIONALE ILE-DE-FRANCE DE RUGBY

DU MARDI 8 JUILLET 2025

En visioconférence Teams

Validé lors du Comité Directeur du 31 août 2025

COMITE DIRECTEUR :

Membres élus

Présents :
Thierry ALLIESSE, Stéphane BENOIT, Jérôme BOUSQUET, Cindy BRUGNON, Bruno CARRERE, Stéphane CHARTIER, Thierry CHEVALIER, Sandrine CLARY, Alain COLLAS, Georges COUDANE, Michel DESFRERES, Bertrand DETOUILLON, Séverine DRUART, Jean-Loup DUJARDIN, Marie-Chantal GAY, Pascal GIRAUD, Nicolas JUBIN, Marc-Henri KUGLER, Laurent LAGUERRE, Thomas LE GRAND, Jérémie LEBRETON, Yann MARIN, Serge MORONVALLE, Valérie PHILIPPE, Jérôme REMY, Pierre SALLENAVE, Henri TOMAS, Alain TRONQUET

Excusés :
Jean-Pierre CATHERINE, Marie DELAS, Yves DUBUC, Jean-Claude GRECO, Caroline GRONDIN TRAN, Sabine LARCHER, Michel LAUNAY, Peter MACNAUGHTON, Vincent PUBERT, Lionel RORET, Abdelhamid TAMARAT, Sylvie VISSEAUX

Membres de droit

Présents :
Xavier DOMECQ (CD 95), Lionel GARRIGUE (CD 78), Jean-Luc PUSSACQ (CD 93), Christophe RENAULD (CD 92 – Représenté par Sébastien PAPILLON), Anne SAMPERMANS (CD 75 – Représentée par Christine RODRIGUEZ), Michel TASTET (CD 91), Laurent ZIMMERMANN (CD 77)

Excusé :
Bernard FAVAREL (CD 94)

MEMBRES ASSOCIES :

Présents :
Franck CIBOIS, Bruno FICHE, Francis JOUBERTON

INVITES :

Présent :
Jean-Luc LOPEZ

Excusé :
Jean-Daniel SIMONET

Le mardi 8 juillet 2025, à 19 heures 30, les membres du Comité Directeur se sont réunis en visioconférence Teams, sur convocation écrite faite par le Président en date du 1er juillet 2025.

Le quorum étant atteint, 35 membres présents sur 48, le Comité Directeur peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Accueil du Président
2. Validation du PV du Comité Directeur du 3 juin 2025
3. Actualités régionales
4. Désignation des membres des Commissions Régaliennes (Appel, Discipline, Litiges)
5. Validation du règlement des compétitions régionales Seniors 2025/2026
6. Validation du POS 2025/2029
7. Questions diverses

La réunion débute à 19 heures 30 sous la Présidence de Thierry ALLIESSE.

I. ACCUEIL DU PRÉSIDENT

Thierry ALLIESSE tient à saluer l'ensemble des participants à cette dernière réunion de la première année de la mandature. Il les remercie pour tout le travail entrepris au cours de cette saison et leur souhaite de bonnes vacances par anticipation.

Il fait un point sur le Congrès de la FFR de la semaine dernière et rappelle les objectifs fixés par Florian GRILL dont celui de l'évolution des effectifs du rugby français. Il y a eu de bonnes annonces financières qui devraient amener la FFR à retrouver un équilibre financier d'exploitation plus rapidement. Seul bémol, le manque de communication sur le processus de vote lors de ce congrès.

Comme cela a été annoncé lors du séminaire du 17 mai dernier, la transmission des informations fédérales se fait via une communication du Président dans les jours qui précèdent le Comité Directeur.

Thierry ALLIESSE demande s'il y a des questions par rapport aux éléments transmis.

Aucune question.

Il propose d'aborder l'ordre du jour.

II. VALIDATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR DU 3 JUIN 2025

La validation du procès-verbal du Comité Directeur du 3 juin 2025 est reportée au Comité Directeur du 31 août 2025.

III – ACTUALITES REGIONALES

Educatif

- Pascal GIRAUD fait un point sur l'organisation des formations pour la saison 2025/2026 (DEJEPS qui a déjà commencé, BPJEPS, CQP, Brevets Fédéraux, Certificats).

Citoyenneté

- Pierre SALLENAVE présente la campagne 2025/2026 du programme QPV. Un processus de recrutement plus complet a été appliqué. On part sur un recrutement de 7 ou 8 nouveaux AST. On a souhaité se focaliser sur des candidats jeunes afin de diminuer le coût salarial. Nous n'avons pas appliqué de ratio par département. Nous avons aussi des renouvellements de poste au sein des clubs. Il remercie Bruno CARRERE, Lisa FONTAINE et Juan Pablo GUTIERREZ pour le très bon travail entrepris. Il serait important qu'au niveau du budget, on intègre le montant restant concernant la formation après pris en compte des charges liées à l'organisation de celle-ci.
 Bruno CARRERE précise qu'on a souhaité se concentrer sur la qualité du projet du club et le sérieux du candidat. Pour Aulnay, nous attendons de voir le candidat pour valider ce dossier.
 Les clubs retenus pour 2025/2026 sont :
 - Nouveaux clubs : Le SCUF, Athis Mons, Savigny Sénart, Drancy, Rosny, Bobigny, Livry Gargan et éventuellement Aulnay.
 Nous avons un projet avec le club de Corbeil que nous devons analyser avec le Comité Départemental.
 - Pérennisation pour une :
 - 2ème année : Lagny, Drancy, Stains, Rosny, Pantin
 - 3ème année (on aide sur 3 ans au maximum) : Limay, Massy, Terres de France, Goussainville Gonesse.

 Thierry ALLIESSE signale qu'un projet de financement a été déposé auprès du Conseil Régional en collaboration avec la FFR qui concernera le programme QPV et la création d'antennes école de rugby.
 Alain TRONQUET demande quelles sont les subventions qui permettent de couvrir les frais de ce programme.
 Thierry ALLIESSE précise que nous disposons d'aide de l'ANS et la Région Ile-de-France dans le cadre de la demande subvention globale, Impact 2024, la FFR et le reste à charge est couvert par les fonds de la ligue. Pour 2025, nous devrions bénéficier d'une subvention de la Préfecture du Val de Marne.
- Pierre SALLENAVE signale que la LIFR a participé à une action organisée par le Secours Populaire pour laquelle Juan Pablo GUTIERREZ et nos d'AST ont animé des ateliers rugby auprès de jeunes sur la plage en Normandie.
- Bruno CARRERE précise que 4 clubs participeront à la Finale Nationale du TNQC.
- Thierry ALLIESSE signale qu'avec des moyens plus réduits, des opérations du Stade vers l'Emploi ont été menées.

Transverse

- Pascal GIRAUD signale :
 - Que dans le cadre du recrutement pour le poste de formateur au sein de l'IREF, il a été acté le basculement de Nicolas GIRAUD de son poste de CTC vers ce nouveau poste.
 - Pour remplacer Nicolas, Amélie ROUX a été recrutée et a commencé hier son poste de CTC du bassin n° 3 (Yvelines).
 - Pour remplacer Audrey GALTHIE qui va quitter son poste le 31 juillet prochain (comme annoncé lors du Comité Directeur du 3 juin 2025), Vincent BOIRIE GRILLOT va revenir sur un poste de CTC à compter du 18 août 2025 sur le bassin n° 9 (Seine Saint Denis).

- Thierry ALLIESSE et Pascal GIRAUD présentent le projet de recrutement d'un Doctorant sur 3 ans avec un reste à charge de la LIFR de 35 621 €. Il sera intégré au sein de l'IREF, et sera donc aussi, en plus de la réalisation de sa thèse, une ressource éventuelle pour nos formations.
 Alain COLLAS regrette que nous ne disposions pas des aides couvrant intégralement les charges liées à ce poste, et qu'il est facile de laisser l'IREF assumer le coût du reste à charge.
 Laurent LAGUERRE déplore que d'un côté on supprime des postes d'alternant, et que de l'autre on engage une personne sur un poste avec un tel coût.

CHARGES		01/09/2025	01/01/2026 au 30/06/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	TOTAL
	MOIS	4	6	12	12	2	36
Frais de Déplacement		333	500	1 000	1 000	167	3 000
Salaire annuel brut minimal CIFRE	Niveau 4	8 800	13 800	27 600	27 600	4600	82 400
Charges patronales		3 643	5 698	11 396	11 396	1899	34 033
Autres Charges de Personnel (1)		723	1 085	2 170	2 170	362	6 510
Frais Utilisation des Locaux		67	100	200	200	33	600
Téléphone		137	205	410	410	17	1 179
Ordinateur (amortissement)à		100	150	300	300	50	900
TOTAL POUR LES TROIS ANNEES		13 803	21 538	43 076	43 076	7128	**128 621**
RECETTES		**2025/4 mois**	**2026/6mois**	**2026/2027**	**2027/2028**	**2028/2mois**	
Subvention ANRT		4 667	7 000	14 000	14 000	2333	42 000
Subvention FFR		1 667	2 500	5 000	5 000	833	15 000
Subventions ANS		4 000	6 000	12 000	12 000	2000	36 000
TOTAUX		**10 333**	**15 500**	**31 000**	**31 000**	**5167**	**93 000**
A LA CHARGE DE LA LIGUE POUR LES TROIS ANS							**35 621**

- Au niveau des relations institutionnelles, Alain TRONQUET signale :
 - Que nous sommes toujours dans l'attente de la réception de l'aide sur nos structures gonflables. Au niveau de la FDVA2, nous avions déposé 2 projets : un sur le bénévolat et un sur une action sport et culture. Sur le bénévolat on n'a rien obtenu, et il nous a été décerné 15 000 euros sur le second projet.
 - Qu'une demande de 20 000 euros a été déposée auprès de la Métropole du Grand Paris et nous sommes en attente d'un retour.
 - Que pour l'ANS, on a obtenu 37 780 euros pour 2025.
 - Qu'une réunion a eu lieu fin juin avec le Ministère des Sports et une structure Eurogroup Consulting sur notre projet de subvention européenne. Il présente les prochaines échéances : octobre avec une visite sur site (Madrid et Lisbonne) et mars pour la finalisation de la demande.
- Alain TRONQUET fait un point sur le projet des Etoiles du Rugby.
 Thierry ALLIESSE souhaite faire une soirée pour valoriser le rugby francilien mais n'est pas d'accord pour mettre 32 000 euros sur ce projet. Un point doit être fait avec le journal Sud-Ouest.
 Bertrand DETOUILLON précise qu'il est en phase avec la position de Thierry et ne pense pas qu'on soit prêt pour la saison 2025/2026. Cependant, il faut prendre conscience que nous ne pourrons développer nos actions qu'avec l'apport de ressources liées au partenariat.
 Laurent LAGUERRE ne pense pas que ce soit à Alain TRONQUET et Bertrand DETOUILLON d'aller chercher de l'argent. On a une cellule partenariat qui ne semble pas être à la hauteur des résultats attendus.

- Séverine DRUART signale qu'il existe un projet de réduction de la déduction fiscale pour les aides des entreprises. A voir avec le budget 2026 de l'Etat.

IV. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS REGALIENNES (LITIGES, DISCIPLINE, APPEL)

Thierry CHEVALIER présente le process de renouvellement des membres des Commissions Régaliennes.

La constitution des commissions :

- Au minimum, chaque Ligue devra constituer :
 - Un Conseil Régional de Discipline
 - Un Conseil Régional de Résolution des Litiges
 - Une Commission Régionale d'Appel
- Le mandat des membres de nos commissions a pris fin le 30 juin 2025, et il convient de procéder à la désignation des nouveaux membres de celles-ci pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029.

La composition des Commissions Régaliennes :

- Les membres doivent être désignés par le Comité Directeur de la Ligue.
- Selon l'article 2 du règlement disciplinaire de la F.F.R., « *chacun de ces organes se compose de trois membres au moins choisis, notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique et/ou en matière d'éthique et de déontologie sportives et/ou de leur connaissance du rugby* ». Il faut désigner en outre un Président et un Vice-président.
- Et selon l'article 3, « *Les membres des instances dirigeantes de la F.F.R. et de ses organes déconcentrés ne peuvent être simultanément membre d'aucun organe disciplinaire constitué par la F.F.R. ou par l'un de ses organismes régionaux.* ».
- Les membres des organes disciplinaires doivent faire connaître au président de l'organe dont ils sont membres s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire. Dans ce cas, ils ne peuvent siéger.
- Afin de suivre les recommandations du Comité Fédéral d'Ethique et de Déontologie du Rugby Français, nous avons décidé qu'un officiel de match de niveau régional – c'est-à-dire désigné par la Ligue Régionale – ne peut pas être candidat à une de ces 3 instances.

Désignation des membres du Conseil Régional de Discipline :

Thierry CHEVALIER propose de désigner comme membre les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Fonction	Club
LE MERO	Gérard	Président	Arpajon Rugby XV
DE BIASI	Bruno	Vice-Président	Red Star Club Champigny
BOULET	Sylvie	Membre	CA Chevreuse
COMBES	Hervé	Membre	Rugby Club Bagnoltais
GAY	Claude	Membre	Paris Université Club
LANSAMAN	Christian	Membre	R Conflans Herblay Val de Seine
MACLE	Laurent	Membre	R Conflans Herblay Val de Seine
MIGONNEY	Nicolas	Membre	Clamart Rugby 92
RATIARSON	Clara	Membre	LIFR

Laurent ZIMMERMANN regrette que des personnes qui connaissent le terrain ne puisse intégrer ces commissions car ils sont RF3.

Thierry ALLIESSE soumet au vote cette proposition.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette proposition

Désignation des membres du Conseil Régional de Résolution des Litiges :

Thierry CHEVALIER propose de désigner comme membre les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Fonction	Club
TOMAS	Henri	Président	Plaisir Rugby Club
AUVRAY	Philippe	Vice-Président	LIFR
DAVIOT	Gérard	Membre	CO Multisport Bagneux Rugby
LEFRANC	Joëlle	Membre	CSM Gennevillois
MICHEL	Matthias	Membre	LIFR
MORLOT	Eric	Membre	Stade Français Paris
PETIT	Caroline	Instructeur	RC Vincennes
VIALETTE	Patrick	Instructeur	Paris Université Club

Il précise que si cette proposition est validée, Henri TOMAS devra démissionner d'élu du Comité Départemental des Yvelines et de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby.

Thierry ALLIESSE soumet au vote cette proposition.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette proposition

Désignation des membres du Commission Régionale d'Appel :

Thierry CHEVALIER propose de désigner comme membre les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Fonction	Club
DE MIRANDA	Philippe	Président	Clamart Rugby 92
BERNARDI	Charles Henri	Vice-Président	Paris XO Rugby
AUTAIN	Xavier	Membre	LIFR
CALAS	André	Membre	Rugby Aulnay Club
GUTIERREZ	Christian	Membre	AC Boulogne Billancourt
LABESCAT	Pierre	Membre	Rugby Club de Suresnes - Hauts de Seine
MARTINEZ	Jean-Claude	Membre	RC Vincennes

Thierry ALLIESSE soumet au vote cette proposition.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette proposition

V. VALIDATION DU REGLEMENT DES COMPETITIONS REGIONALES SENIORS 2025/2026

Jérôme REMY présente les grandes lignes du Règlement des Compétitions Régionales Seniors pour la saison 2025/2026, *(voir document joint en annexe 1).*

Particulièrement, les points concernant les listes des joueurs, les doubles licence, la possibilité pour les équipes 3 de monter en Régionale 2, ... ont amené des questions.

Thierry ALLIESSE soumet au vote ce projet de règlement.

Le Comité Directeur approuve à la majorité le Règlement des Compétitions Seniors 2025/2026
Abstentions : Laurent LAGUERRE et Michel TASTET

VI. VALIDATION DU POS 2025/2029

Thierry ALLIESSE rappelle le procès concernant la mise en place du POS de cette nouvelle mandature (2025/2029). Un groupe de travail a été mis en place avec Thierry ALLIESSE, Jean-Luc LOPEZ, Franck CIBOIS et Francis JOUBERTON. L'ensemble des membres du Bureau a aussi été sollicité pour l'élaboration du document final.

Jean-Luc LOPEZ présente le POS 2025/2029 *(voir document joint en annexe 2).*

Thierry ALLIESSE remercie Jean-Luc pour ce très bon travail.

Laurent LAGUERRE précise que là où on a du potentiel de développement (évolution du nombre de licenciés), on n'a pas de terrain (Paris et Petite Couronne).

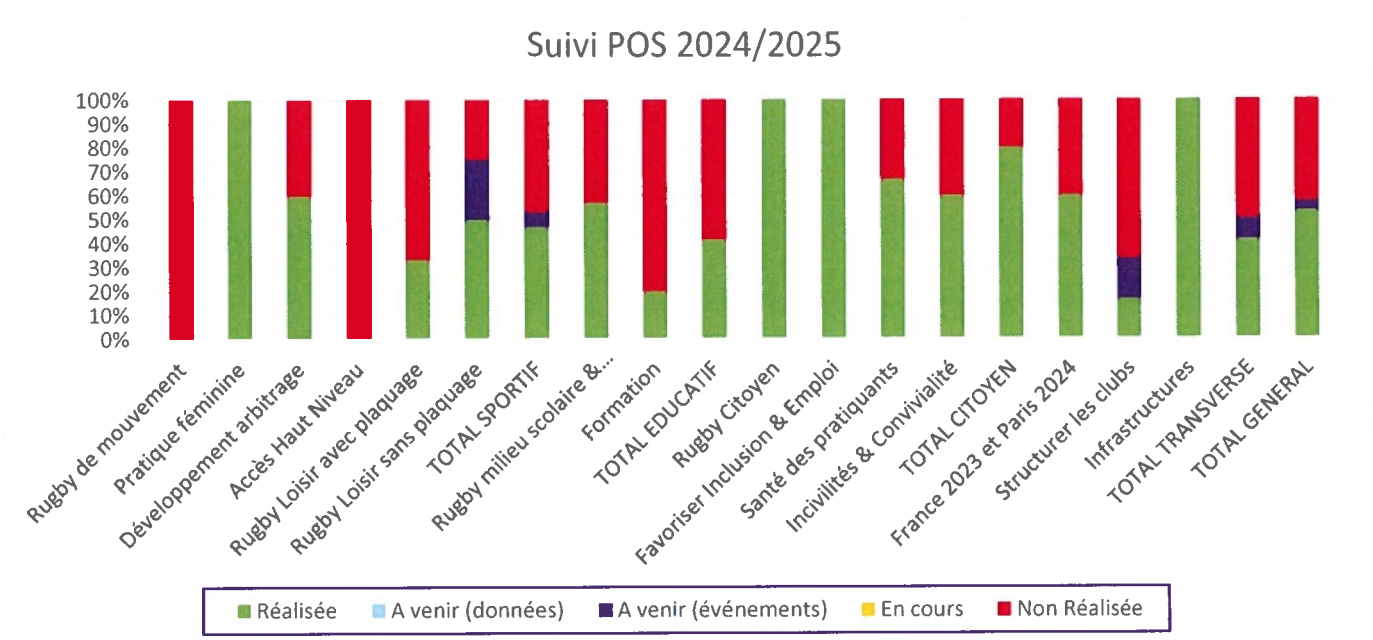
Bruno CARRERE signale qu'il est important de trouver des financements pour développer nos actions.

Pour Georges COUDANE, il faut se poser la question de savoir comment les nouveaux licenciés arrivent dans le rugby.

Franck CIBOIS présente ensuite une situation de l'évaluation du POS 2024/2025.

POS 2024/2024: Synthèse de l'Autoévaluation au 07/07/2025

N° Action	Titre Action	Réalisée	A venir (données)	[illegible]	En cours	Non Réalisée	Total
1	Rugby de mouvement					1	1
3	Pratique féminine	2					2
4	Développement arbitrage	3				2	5
5	Accès Haut Niveau					2	2
8	Rugby Loisir avec plaquage	1				2	3
9	Rugby Loisir sans plaquage	2		1		1	4
	TOTAL SPORTIF	***8***	***0***	***1***	***0***	***8***	***17***
2	Rugby milieu scolaire & universitaire	4				3	7
6 + 15	Formation	1				4	5
	TOTAL EDUCATIF	***5***	***0***	***0***	***0***	***7***	***12***
10	Rugby Citoyen	4					4
11	Favoriser Inclusion & Emploi	3					3
13	Santé des pratiquants	2				1	3
16	Incivilités & Convivialité	3				2	5
	TOTAL CITOYEN	***12***	***0***	***0***	***0***	***3***	***15***
7	France 2023 et Paris 2024	3				2	5
12	Structurer les clubs	1		1		4	6
14	Infrastructures	1					1
	TOTAL TRANSVERSE	***5***	***0***	***1***	***0***	***6***	***12***
Total	TOTAL GENERAL	30	0	2	0	24	56
		53,57%	0,00%	3,57%	0,00%	42,86%	



Il est important de déposer au plus vite dans Teams les documents nécessaires afin de justifier la réalisation des actions.

VII – QUESTIONS DIVERSES

- Dossier Clichy / Caen (réclamation Championnat de France de Fédérale 3)

Thierry ALLIESSE fait un point sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 30.

Fait à Paris, le 8 juillet 2025.

Le Président	Le Secrétaire Général
Thierry ALLIESSE	Thierry CHEVALIER

ANNEXE 1

Slides de présentation du Règlement des Compétitions Régionales Seniors 2025/2026

Présentation de Jérôme REMY

COMPÉTITIONS M+18
2025/26

RÉCAPITULATIF

ARTICULATION DU CHAMPIONNAT

Retour à la normale (REG 1) et maintien globale de l'articulation (REG 2 et REG 3)

VALIDE

Retour à une **REG 1 en 2 poules de 10 équipes ;** retour d'une **phase finale régionale débutant en ¼ de finale**.

Option A :
Existant en REG 1

Réserves : 13h30

Equipes « Une » : 15h15

VALIDE

REG 1

Vote des clubs à la Majorité

Maintien de **3 poules de 10 équipes** ;
Phase finale régionale débutant en ¼ de finale.

Option A :
Existant en REG 1

Réserves : 13h30

Equipes « Une » : 15h15

VALIDE

REG 2

Vote des clubs à la Majorité

Articulation selon le nombre de clubs définitifs :
- **Poules de 8** priorisées (pleines) OU
- Maintien de 3 poules **de 10 équipes ;**

Phase finale régionale commune débutant en ¼ de finale

REG 3



QUALIFICATIONS CHAMPIONNAT DE FRANCE

FFR

Modalités de qualification

Championnat de France 1 ; 2 ; 3	Promotion Régionale 1 ; 2 ; 3:
6 places	6 places
- Classement InterPoules : places 1 à 6	- Classement InterPoules : places 7 à 12

RESERVES :

Réserves R1 : idem que R1 sur le Championnat de France

Réserves R2 : en attente du nombre de qualifiés FFR

AFFECTATIONS 26/27

Montées

Montées en Fédérale 3 (3) :

Clubs classés 1er et 2ème à l'issue de la phase qualificative (Classement Interpoules) + meilleurs parcours en phase finale régionale entre les clubs classés 3ème et 4ème à l'Interpoules (ou Access match si parcours similaire)

Montées en REG 1 :

Volonté Pôle Epreuves : 6 montants en REG 1 sur la saison 2026/27 :

Modalité de montée sur la saison 2025/26 : les clubs classés du n°1 au n°6 à l'issue de la phase qualificative (Classement Interpoules, à savoir les 1ers et 2èmes de Poule)

Montées en REG 2 :

Volonté Pôle Epreuves : 6 montants en REG 2 sur la saison 2026/27 :

Modalité de montée sur la saison 2025/26 : les clubs classés du n°1 au n°6 à l'issue de la phase qualificative (Classement Interpoules), à savoir :

- les 1ers et 2èmes de Poule (Si 3 Poules) ;
- OU les 1ers de Poule et les 2 meilleurs 2èmes (si 4 Poules)

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

AFFECTATIONS 26/27

Descentes

SUPPRESSION DES PLAY DOWN – REG 1 & 2

Descentes R1 vers R2 :

Les clubs classés 19ème et 20éme à l'issue de la phase qualificative (classement Interpoules) descendent directement en Régionale 2.

Dernier relégué : **Match d'appui entre les clubs classés 17ème et 18éme** à l'issue de la phase qualificative (classement Interpoules) sur le terrain du mieux classé (la date reste à définir).

Descentes R2 vers R3 :

Les clubs classés : **28ème 29ème et 30ème** à l'issue de la phase qualificative (classement Interpoules) descendent directement en Régionale 3

MODIFICATIONS NOTABLES

ARTICULATION DU CHAMPIONNAT

CAUTION FINANCIERE

Mise en place d'une **caution financière** pour toute équipe engagée, débitée si Forfait Général annoncé avant le 31/12/2025. (Fin de la phase ALLER + R1) :

- **de 500€** pour les équipes dites « Classiques »
- **de 800€** pour les « Equipes 3 »

RESERVES - BONIFICATION DES EQUIPES « UNE »

Dispositif spécifique LIFR

Rappel de l'existant *(page 11 du Reglement)* :

- **« Points « terrain » supplémentaires dits « points bonus régional »**

« [...] la LIFR met en place un dispositif particulier qui est propre aux championnats de Régionale 1 & 2. Il sera accordé 0,6 point de « bonus régional » au bénéfice de l'équipe « Une » des clubs de Régionale 1 & 2 par match joué par son équipe réserve exclusivement lors de la phase qualificative. »

Vote des clubs à la Majorité
Maintien de cette bonification en REG 1 ET Mise en Place en REG 2 (voir ci-après partie RES REG 2)

CONSOLANTE

Travaux en cours !

Nous réfléchissons pour vous proposer le meilleur format possible pour continuer la saison :

- Mixité de niveau (?) ;
- Format Consolante « classique » ou format « AT6N » ;
- Etc ...

Plus d'informations à la rentrée



RESERVES R2

PROPOSITION

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

RESERVES R2

Dispositif spécifique LIFR

Vote à la Majorité

Les clubs majoritairement ont voté :

Option B :

Retour à une Réserve Compétition

VALIDÉ

RESERVES R2

Orientations & Enjeux liés

Tous les clubs sont engagés : Date butoir le **08 septembre** pour annoncer le retrait de la Compétition.

Format proposé :

- Trois types de Jeu :
 - **XV ; XII et X** ➔ flexibilité pour les clubs, favoriser la refonte d'une vraie Reserve R2
 ➔ préparer au mieux la REG 1 en N+1
- RAPPEL : Bonification 0,6 / match joué
- Si équipe MEI : match **non bonifié** pour l'équipe concernée
- Si Forfait Général : pas de bonification MAIS pas de retrait de points sur la Une

*Pour monter à l'échelon supérieur : inscrire une réserve (sans FG) avec par FDM avec 16 joueurs rentrés en jeu minimum**

RESERVES - BONIFICATION DES EQUIPES « UNE »

Dispositif spécifique LIFR

- Précisions pour la Réserve Régionale 2 :

pour bénéficier de cette bonification par match, l'équipe devra – quelle que soit la pratique de la rencontre (X, XII ou XV) – **justifier d'une Feuille de Match de 16 joueurs minimum, tous rentrés en jeu.**

RESERVES R2

Récapitulatif temps de jeu maximum

Match Réserve	Temps de jeu en Réserve	Temps de jeu autorisé en Une	Nombre Joueurs minimum	Nombre de joueurs maximum
Jeu à X - 3*20'	1	2	11	20
	2			
	3	1		
Jeu à XII - 2*30'	1	2	13	19
	2	1		
Jeu à XV - 2*40'	1	2	16	22
	2	1		

Précision : La Forme de jeu retenue au début de la rencontre est applicable jusqu'au coup de sifflet final.

EQUIPES 3

2025/26

EQUIPES « 3 » & CLUBS DU SAMEDI

- **Pas d'autres choix que de les laisser avec la REG 3 ➔ Pôle Epreuves non décisionnaire sur le fond**

- **Grosse réflexion** en cours sur ces équipes :

 Maintenir un cadre mais rester juste pour tous avec des restrictions plus détaillées :

- **MONTEE :**
 - Maintien d'une montée maximum d'Equipe 3 par niveau

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

EQUIPES 3

Liste des joueurs autorisés

Les Equipes 3 devront communiquer à la Commission des Epreuves de la LIFR :

- au plus tard le 31/12/2025 : une liste de **40 joueurs** par équipe qui seront autorisés à participer à la compétition ;
- cette liste pourra être complétée au cours de la saison par un maximum de **10 nouveaux licenciés par équipe (hors mutations)** avant le vendredi précédent la dernière journée de la phase qualificative.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

EQUIPES 3

Liste des joueurs autorisés

Sur cette liste de joueurs concernant les « Equipes 3 », il est important de préciser qu'elles ne pourront pas aligner, pour toutes les phases (qualificative ou finale régionale de la LIFR) :

- **Aucune mutation de joueur muté entre 2 clubs franciliens pour la saison en cours** ;
- Pas plus de **3 joueurs par Feuille de Match** ayant participé à au moins 1 rencontre à niveau supérieur ;
- Tous joueurs ayant fait plus de 9 matchs de la phase qualificative de l'équipe de niveau supérieur (« Une » et « Réserve » cumulés)
- **Aucun joueur en double licence.**

OBLIGATIONS SPORTIVES

OBLIGATIONS SPORTIVES

- Rappels importants :
 - Nous ne sommes pas décisionnaires sur tous les aspects des Compétitions mais la volonté claire et nette a été **d'apporter des modifications**.
 - Trop de sanctions, trop de conséquences négatives.
 - Les équipes citées doivent être engagées **sans forfait général durant la saison**.

 Aussi, nous parlons d'une équipe engagée **en phase qualificative de la Compétition concernée** (la phase uniquement de brassage le cas échéant ne suffit pas).
 - Obligations Sportives modifiées !

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

OBLIGATIONS SPORTIVES

À noter :

- [redacted] les modifications
- Plus d'impact sur l'équipe Réserve
- Notion de joueurs minimum pour RST à XV

NIVEAU DE L'EQUIPE « UNE » SENIOR	EQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT
Régionale 1	**Ecole de rugby :** • Au moins 25 licenciés titulaires d'une qualification en cours de validité au plus tard [redacted] inclus. **Moins de 16 ans :** • 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement [redacted] ou à X en nom propre **Moins de 19 ans :** • 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement [redacted] ou à X en nom propre **Senior :** • 1 équipe réserve à XV *Dispenses* *- L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE)* *- Les associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE) peuvent engager en compétition une seule des deux équipes correspondant aux classes d'âge « moins de 16 ans » et « moins de 19 ans ».*	**Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) et/ou d'une ou plusieurs équipes obligatoires :** • Retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors, par équipe manquante **Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :** • Entre 1 et 12 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors • Entre 13 et 24 licenciés : retrait de 1 point au classement de l'équipe « Une » seniors **Par ailleurs, l'absence d'école de rugby (ou le non-respect du nombre minimum de licenciés) et/ou l'absence d'une ou plusieurs équipes obligatoires empêche(nt) automatiquement l'accession en Fédérale 3 et entraine la non-participation de l'équipe « Une » [redacted] seniors aux phases finales** a. du Championnat de France Régionale 1 ; b. du Championnat de France Promotion Régionale 1 ; c. du Championnat Régionale 1 d'Ile-de-France

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

OBLIGATIONS SPORTIVES

À noter :

- [redacted] les modifications
- Pas d'impact sur l'équipe Réserve
- Notion de joueurs minimum pour RST à XV

NIVEAU DE L'EQUIPE « UNE » SENIOR	EQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT
Régionale 2	**Ecole de rugby :** • Au moins 25 licenciés titulaires d'une qualification en cours de validité au plus tard [redacted] inclus. **Moins de 16 ans :** • 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement [redacted] ou à X en nom propre **Ou** **Moins de 19 ans :** • 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement [redacted] ou à X en nom propre **Senior :** • 1 équipe réserve (jeu à XV, XII ou X) *Dispenses :* *- L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE)* *- Les associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE) peuvent engager en compétition une seule des deux équipes correspondant aux classes d'âge « moins de 16 ans » et « moins de 19 ans ».*	**Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) et/ou d'une équipe obligatoire :** • Retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors, par équipe manquante **Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :** • Entre 1 et 12 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; • Entre 13 et 24 licenciés : retrait de 1 point au classement de l'équipe « Une » seniors. • Par ailleurs : a. **l'absence** d'école de rugby (ou le non-respect du nombre minimum de licenciés) et/ou l'absence d'une équipe obligatoire (hormis l'équipe Réserve) empêche(nt) automatiquement l'accession en Régionale 1 et entraine la non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales : • du Championnat de France Régionale 2 ; • du Championnat de France Promotion Régionale 2 ; • du Championnat Régionale 2 d'Ile-de-France. [redacted]

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

OBLIGATIONS SPORTIVES

À noter :

- [redacted]

NIVEAU DE L'EQUIPE « UNE » SENIOR	EQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT
Régionale 3	École de rugby : • Au moins 10 licenciés titulaires d'une qualification en cours de validité au plus tard [redacted] inclus	Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) : • Retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors pour l'équipe manquante Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » : • Entre 1 et 5 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors • Entre 6 et 9 licenciés : retrait de 1 point au classement de l'équipe « Une » seniors • Par ailleurs, l'absence d'école de rugby (ou le non-respect du nombre minimum de licenciés) empêche automatiquement l'accession en Régionale 2 et entraîne la non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales a du Championnat de France Régionale 3 ; b du Championnat de France Promotion Régionale 3 ; c du Championnat Régionale 3 d'Ile-de-France

BONIFICATION DE L'EQUIPE M+18

NOUVEAUTÉ

À partir de cette saison, et afin de **valoriser le travail effectué par les clubs en matière de développement du rugby féminin**, des points bonus seront attribués selon le barème ci-dessous pour la participation des équipes

NIVEAU DE L'EQUIPE « UNE » SENIOR	EQUIPES SUPPLEMENTAIRES	BONIFICATION
Régionale 1 Régionale 2 Régionale 3	**Féminines – 18 ans** • En jeu à XV en nom propre ou en rassemblement **(Minimum de 5 joueuses par équipes au 31/12/2025 ou 5 DL)** • En jeu à X en nom propre	• **2 points de bonus sur l'équipe « Une »**

VOLONTE CLAIRE MAIS TROP PEU DE TEMPS POUR MISE EN PLACE : REPORT AU 26/27

OBLIGATIONS SPORTIVES

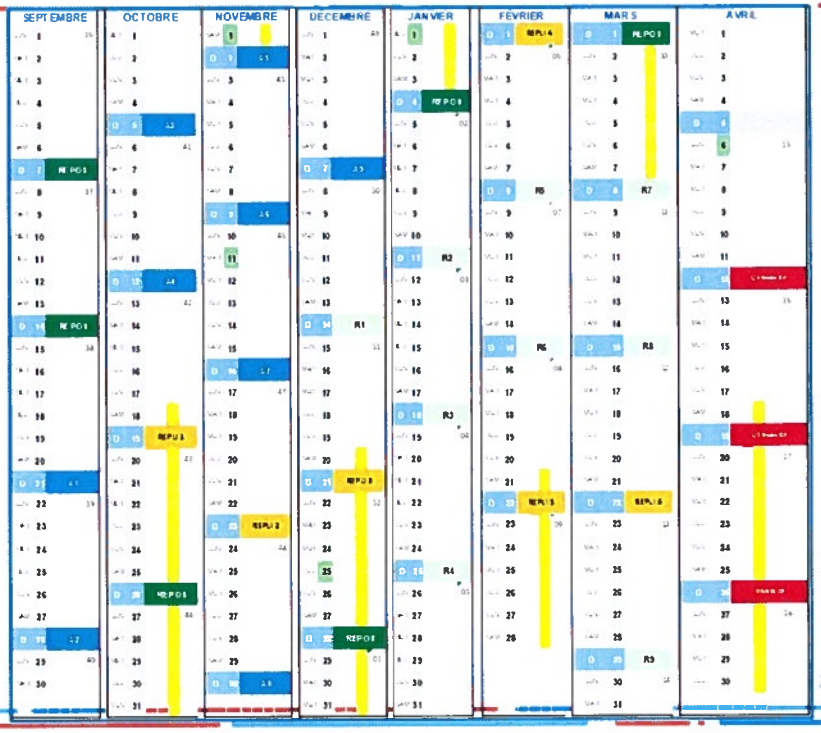
NOUVEAUTÉS

DOUBLE LICENCE : Seront autorisés à participer au championnat Régionale, tous joueurs n'évoluant pas au dessus du niveau de Fédérale 2.

CHAMPIONNAT FÉDÉRALE 1

CADRE REGLEMENTAIRE TROP FLOU POUR MISE EN PLACE 25/26 : REPORTE

CALENDRIER



À noter :

- Prérogatives Fédérales !
- Calendrier commun (Projection Poules de 10)
- Possibilité selon nombre inscrits de basculer Poules de 8 en REG 3

ANNEXE 2

Slides de présentation du POS 2025/2029

Présentation de Jean-Luc LOPEZ

POS 2025 - 2029

COMITE DIRECTEUR DU 8 JUILLET 2025

METHODOLOGIE & CHRONOLOGIE

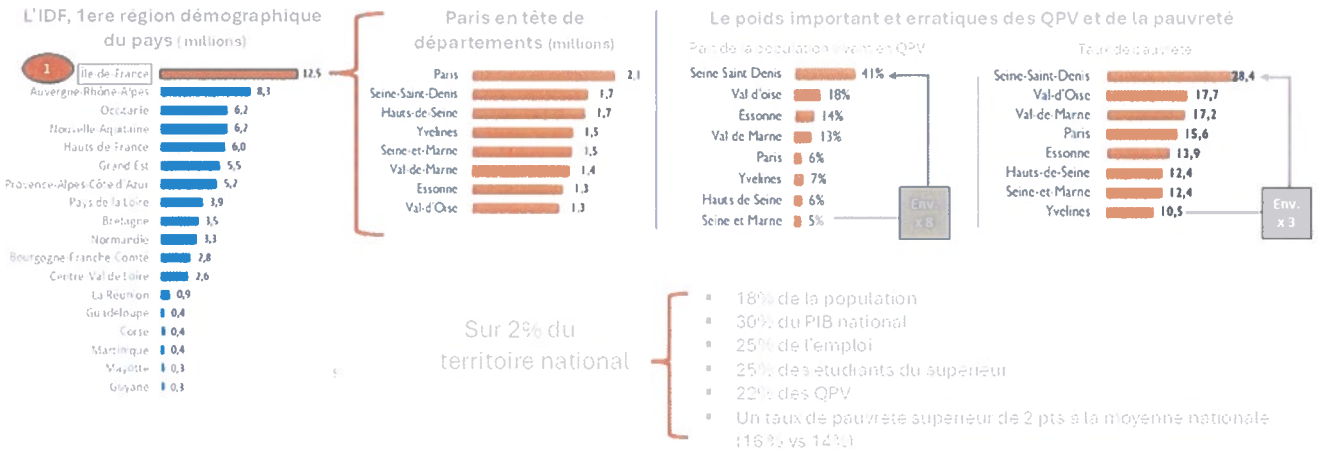
Mars - Avril	Collecte des informations construites par les pôles - SWOT version 1
Mai	Consolidation par l'équipe « Projet POS » et rédaction des titres 1 à 4
3 Juin	Comité Directeur – Présentation du projet rédactionnel et du reste à faire
Juin	Echanges entre l'équipe « Projet POS » et les pôles pour validation du SWOT version 2
Début juillet	Relecture par l'équipe « Projet POS », derniers ajustements et mise en forme du document avec l'équipe « Communication »
8 Juillet	Comité Directeur – Communication du projet final
9 – 10	Derniers ajustements du document à la demande des pôles, si nécessaire
11 Juillet	Envoi du Document à la FFR

CONTENU DU PLAN D ORIENTATION STRATEGIQUE 2025 - 2029

1 Édito
2 Introduction
3 Le territoire
4 Les acteurs
5 Les fondements de la stratégie 2025 - 2029
6 Diagnostic par thème
7 Plan d'action par thème
8 Conclusion

REPERES RELATIFS AU CONTEXTE

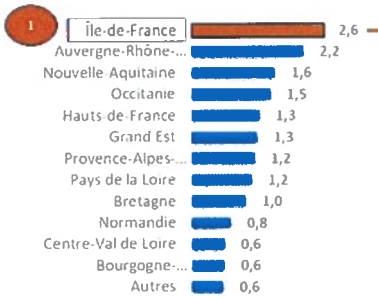
LA POPULATION D' ILE DE FRANCE, LE POIDS ECONOMIQUE DE LA REGION



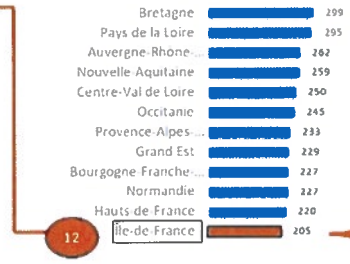
REPERES RELATIFS AU CONTEXTE

LE SPORT FEDERAL EN FRANCE ET EN ILE DE FRANCE

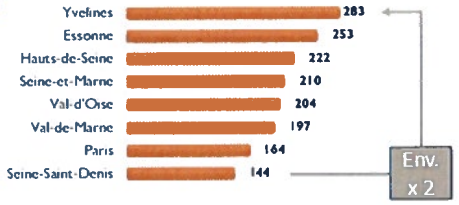
16,5 millions de licenciés en France en 2023



L'IDF, 12eme région sportive Fédérale en 2023 (nb licenciés pour 1000 habitants)



Les Yvelines en tête des départements en 2025 (nb licenciés pour 1000 habitants)

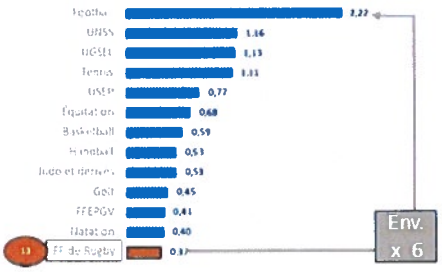


FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

REPERES RELATIFS AU CONTEXTE

LE RUGBY FEDERAL EN FRANCE ET EN ILE DE France (1/2)

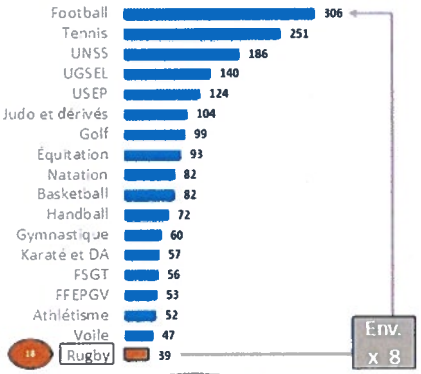
La FFR, 13eme Fédérations en France en millions de licenciés en 2023



9eme sport

4eme sport collectif

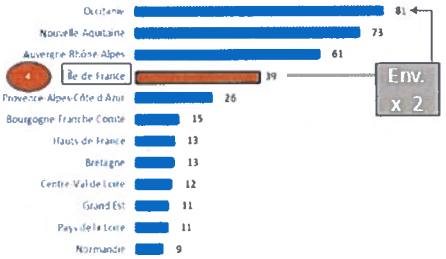
La FFR, 18eme Fédération en IDF en milliers de licenciés en 2023



13eme sport

4eme sport collectif

L'IDF, 4eme région de rugby en milliers de licenciés (chiffres 2025 pour l'IDF et 2023 pour les autres régions)

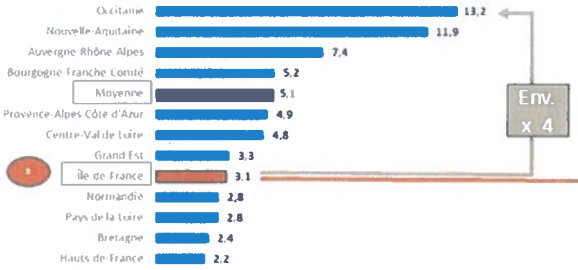


FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

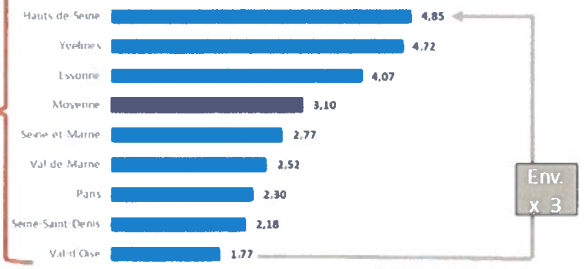
REPERES RELATIFS AU CONTEXTE

LE RUGBY EN FRANCE ET EN ILE DE FRANCE (2/2)

Taux de penetration du rugby Fédéral par région (nombre pour 1 000 habitants)
L'IDF 8eme



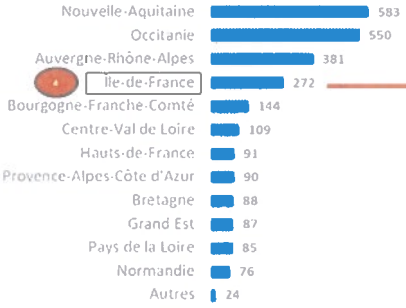
Taux de pénétration du rugby Fédéral par département en IDF (nombre pour 1 000 habitants)
En tête les hauts de seine



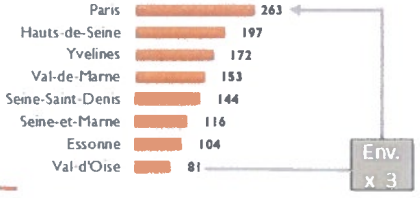
REPERES RELATIFS AU CONTEXTE

La région est peu dotée en terrains au regard de sa population

Sur 2567 terrains recensés en France, seulement 10% le sont en IDF (4eme région en dotation)



Nombre moyen de joueurs par terrain en IDF



REPERES RELATIFS AU CONTEXTE

UNE EVOLUTION SIGNIFICATIVE DE LA PRATIQUE EN ILE DE FRANCE ENTRE 2020 ET 2025 AVEC DES DISPARITES

Une croissance de 30% des licenciés et de 61% des féminines

	2020	2025	Ecart
Population	12 271 794	12 407 359	1%
Clubs	153	160	5%
Seniors	110	115	5%
Ecoles de Rugby seulement	18	17	-6%
Rugby loisir et à 7 seulement	25	28	12%
Licenciés net	29 867	38 707	30%
Hommes	26 428	33 171	26%
Femmes	3 439	5 536	61%
Dont pratiquants	26 395	35 022	33%
Hommes	23 688	30 439	28%
Femmes	2 707	4 583	69%
Dont Encadrants	5 355	6 423	20%
Hommes	4 415	5 030	14%
Femmes	940	1 393	48%
Taux de féminisation licenciés net	12%	14%	24%
Encadrants par typologie			
Dirigeants	4 699	5 292	13%
Educateurs	1 509	2 150	42%
Arbitres terrain	298	294	-1%
Officiels de match	93	108	16%
Medical	1 112	1 472	32%

De très fortes disparités entre les départements, le rugby grandit surtout là où il est déjà fort

Départements	Licenciés (1)			2025			
	2020	2025	Delta	Population (1)	Nb Clubs	1 club pour n habitants	1 club pour n licenciés
Paris	3,73	4,98	1,25	2 093	14	149 487	356
Seine-et-Marne	3,18	3,96	0,78	1 462	20	73 078	198
Yvelines	5,12	6,89	1,77	1 477	24	61 551	287
Essonne	4,45	5,12	0,67	1 331	27	49 303	189
Hauts-de-Seine	5,45	8,28	2,83	1 653	28	59 043	296
Seine-Saint-Denis	3,10	3,61	0,51	1 692	20	84 606	181
Val-de-Marne	2,89	3,67	0,77	1 422	15	94 812	245
Val-d'Oise	1,94	2,20	0,26	1 277	12	106 423	183
Total	29,87	38,71	8,84	12 407	160	77 546	242

(1) En milliers

OBJECTIFS 2029
EN NOMBRE DE LICENCIES ET EN CLUBS

- Entre 44 000 et 63 000 licenciés correspondant respectivement à un taux de pénétration de :
 - 3,5 (moyenne nationale hors les 3 premières régions)
 - 5,1 (moyenne nationale)
- 20% de féminines
- 20 clubs et/ou antennes de rugby supplémentaires

FREINS MAJEURS

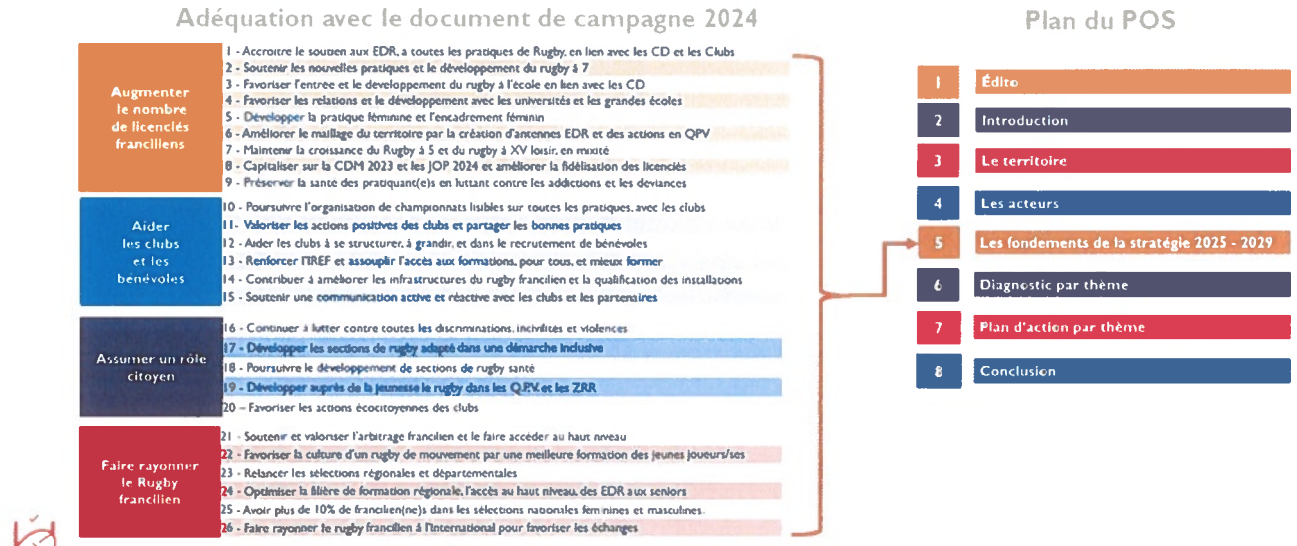
- Limitation des moyens humains : les bénévoles
- Limitation des ressources financières : subventions, partenariats
- Limitation des infrastructures de jeux

Prioriser les actions tout en partant à la « pêche » aux ressources

Segmenter le plan par année, en tenant compte de l'évolution des freins

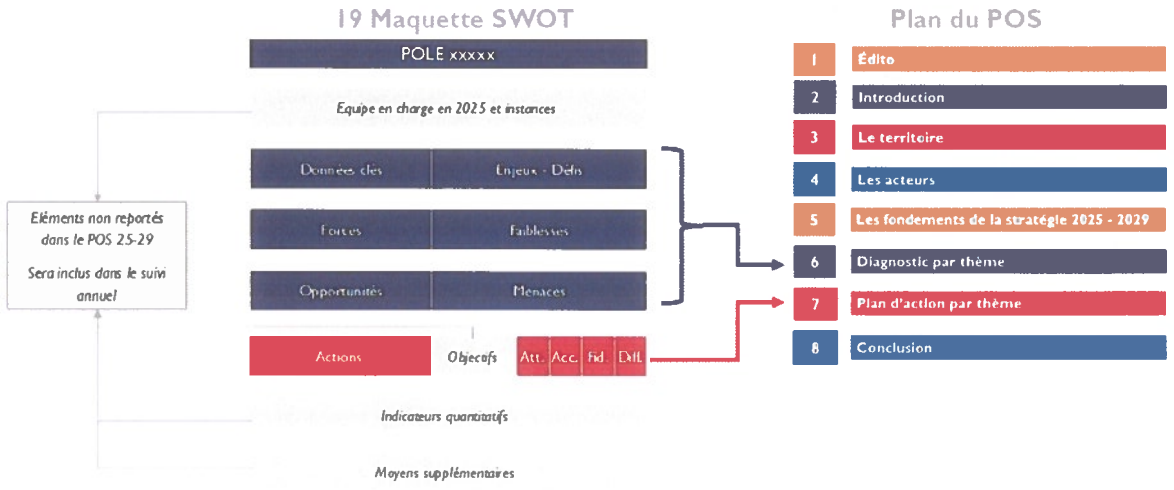
DIAGNOSTIQUE ET PLAN D ACTIONS

26 OBJECTIFS



DIAGNOSTIQUE ET PLAN D ACTIONS

TRANSCRIPTION DES 19 ANALYSES THEMATIQUES DANS LE POS



DIAGNOSTIQUE ET PLAN D ACTIONS

121 ACTIONS IDENTIFIEES

Thèmes	Axes stratégiques																									Total par difficulté			
	Augmenter le nombre de licenciés									Aider les clubs et les bénévoles						Assumer un rôle citoyen						Faire rayonner le rugby francilien							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	Faible	Moyenne	Forte
Relations départements											3																2		1
Etudes														4								3					2	2	3
Benevolat							2																						2
Mecenat et partenariat															8												5	3	
Formation													8														2	4	2
Arbitrage																					4						1	1	2
Medical et securite									3																		2		1
Citoyennete - Emploi																6												3	3
Citoyennete - QPV																			6								2	1	3
Citoyennete - RSE																				7							1	2	4
Ecoles de rugby	4					1																					2	1	2
Rugby a 7		6																									1	3	2
Rugby competition	1		1							10																	2	3	7
Rugby feminin					5																						3	2	
Rugby Loisir							9																				3	2	4
Rugby sante et adapte																		6									1	4	1
Rugby scolaire			6																								2	1	3
Rugby Haut niveau Jeunes																								5			2	1	2
Rugby universitaire				7																							3	2	2
Relations Internationales																										6	1	2	3
Total actions	5	6	7	7	5	1	9	2	3	10	3	8	4	8		6	6	6	7		4	3	5			6	47	37	47
	45									33						25					18						37%	31%	39%
	121																												